



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

GE

1. Débitrice: **Bureau Genevois d'Adresses et de Publicité (BGA), en liquidation concordataire p.a. Schellenberg Wittmer**, 15bis rue des Alpes, CP 2088, 1211 Genève 1, 1217 Meyrin
2. Délai pour contester l'état de collocation: 20 jours après la publication
3. **Remarques:** MODIFICATION D'ETAT DE COLLOCATION
Est déposé à nouveau ce jour l'état de collocation dans le cadre de la liquidation concordataire.
Ce document peut être consulté durant 20 jours dès la présente publication au siège de la liquidation, soit : Etude Schellenberg Wittmer, 15bis, rue des Alpes, 1201 Genève.
Toute action en contestation doit être introduite dans les 20 jours à dater de cette publication, sinon cet état de collocation sera considéré comme accepté.

Me Vincent Jeanneret, liquidateur concordataire
1211 Genève 1

00561479



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 17.11.2010, No 224, Jahrgang - année - anno: 128

Nachlassverträge - Concordats - Concordati Kollokationsplan im Nachlassverfahren mit Vermögensabtretung - Etat de collocation dans une procédure de concordat avec cession d'actifs - Graduatoria nella procedura concordataria con abbandono dell'attivo